



## LE DEBAT DE MIDI – FRANCE INTER

### Lundi 25 juillet 2016 : « L'état d'urgence est-il efficace ? »

- Thomas CHAUVINEAU : l'État d'urgence en question, dans ce débat de midi aujourd'hui, il aurait dû prendre fin demain. Prolongé après les événements de Nice, l'État d'urgence est-il efficace ? On en parle jusqu'à 13 heures avec Jean-Frédéric POISSON.

- JFP : Quantitativement bien sûr, le bilan de l'état d'urgence n'est pas très impressionnant. Mais même une perquisition au cours de laquelle on ne trouve rien est utile pour les policiers, une procédure qui n'aboutit pas du point de vue policier, ça sert à quelque chose. Quand on multiplie les perquisitions et assignations à résidence, on déstabilise des réseaux, on déplace des gens, on empêche en réalité des organisations de se déployer et de nuire. Donc attendons un peu pour savoir quel est le bilan réel qualitatif, même si quantitativement, il est clair qu'il n'est pas spectaculaire. Ce qui est certain, c'est qu'il y a deux problèmes à l'État d'urgence : le premier est que son efficacité est due d'abord à son caractère soudain et à sa brièveté pour les raisons que je viens d'indiquer. À partir du moment où vous annoncez à la France entière, que vous allez perquisitionner potentiellement partout, de jour comme de nuit, et assigner à résidence qui vous voulez, évidemment les malfrats ne vont pas vous attendre dans leur canapé, ils vont se réorganiser, se redéployer, c'est évident, c'est ce qui s'est passé. C'est pour ça que l'immense majorité des actes pris dans le cadre de l'État d'urgence l'ont été dans les toutes premières semaines, dans les tout premiers mois, et que les courbes décroissent à une vitesse terrible parce que les policiers ont fait leur métier, connaissent leur cible, ils les ont traités et maintenant, il faut que tout cela se réorganise et se décante. Ensuite, il y a cette question du caractère permanent de mesures exceptionnelles : l'État d'urgence ne donne pas de moyens supplémentaires humains, ça n'achète pas d'armes à feu, de véhicules, de barrières, ça ne met pas de caméras. Ça donne à l'autorité administrative et policière les moyens de prendre des décisions, que d'habitude le juge prend, c'est ça l'État d'urgence.

- TC : donc on gagne du temps ?

- JFP : on peut gagner du temps dans certains cas. On peut accélérer les procédures. Mais il y a un danger : dans la Constitution, il y a un équilibre des pouvoirs et je ne veux pas vivre dans un pays dans lequel demain matin, parce que je rentre de Syrie ou du Liban ou d'Irak, je peux être assigné à résidence pendant quatre mois... Le problème que nous avons aujourd'hui, c'est que cet État d'urgence a été renforcé par des mesures qui ne relèvent pas de l'État d'urgence. J'espère qu'on y reviendra parce que sur le plan du droit, il y a une confusion là aussi sur le sujet. Je pense qu'il y a un risque de pérennisation d'une torsion d'équilibre fondamental entre le pouvoir exécutif qui doit exécuter, et le pouvoir judiciaire qui est là pour contrôler. Cette torsion des pouvoirs est problématique dans un État démocratique.

TC revient sur une erreur lors d'une intervention de nuit contre une famille.

- JFP : c'est une affaire qui est très grave, il y a effectivement, je crois, une demi-douzaine de cas similaires depuis la proclamation de l'État d'urgence. Malgré tout, l'État a pris toute la mesure de ces difficultés et traite autant que c'est possible une erreur qui est horrible. En écoutant le récit je me disais mais qu'est-ce que ces pauvres gens et ces enfants peuvent avoir en tête quand on déboule comme ça en pleine nuit chez eux. D'autant plus qu'ils ont envoyé le RAID, si j'ai bien compris... Donc très compliqué, l'erreur fait partie du dispositif, c'est terrible pour la famille qui est concernée, j'espère

qu'elle arrivera à se reconstruire et que l'État prendra toute la mesure de la responsabilité collective dans cette affaire. Ensuite, il faut rappeler quand même qu'on proclame l'État d'urgence et que l'on le proroge en raison de menaces imminentes et très graves à l'ordre public. On ne fait pas ça pour se faire plaisir, en souriant...

- JFP : on constate un niveau de menaces, c'est pour ça que je vous dis dès le début que j'ai voté la première prorogation, en novembre jusqu'en février, parce que j'ai constaté qu'effectivement c'était efficace. Au-delà je pense que cela ne l'est plus. J'assume parfaitement mon point de vue et je redis qu'il y a la volonté d'agir vite bien sûr, parce que la menace est imminente mais le problème que nous avons c'est qu'elle le restera certainement toujours, en tout cas pendant un temps encore très long.

Je viens de rendre, avec mon collègue Kader Arif, sur les moyens de Daech à l'Assemblée nationale la semaine dernière, nous avons travaillé pendant plus de 8 mois sur les moyens du terrorisme. Vous savez, il faut 20 000 euros pour financer l'attentat de Bruxelles et 40 000 euros pour organiser le Bataclan. Quand vous tombez sur 10 000 euros en liquide qui viennent d'un trafic de stupéfiants dans n'importe quel appartement, maison, je ne sais pas où en France, comment voulez-vous savoir si cet argent ne sert pas à ça. C'est très difficile. Donc il faut bien faire attention. Il me semble qu'il faut trouver une position d'équilibre, qui est très difficile entre la sécurité des Français d'un côté et d'un autre côté le respect des droits, c'est tout le débat.

- Je ne crois pas que l'on ne puisse pas sortir politiquement de l'État d'urgence, je crois le contraire, il faut expliquer aux Français ce que c'est. Et quand on leur explique, ils comprennent très bien. Ensuite, cette affaire, c'est de la cosmétique, on parle de l'État d'urgence, de même que l'on parle des affaires d'effectifs de la promenade des anglais, comme cela, on évite de se poser des questions de fond. Qu'est-ce qu'on répond politiquement, culturellement, à qui on s'adresse, qui désigne-t-on, est-ce qu'on est en guerre ? Ca ce sont des débats politiques ? L'État d'urgence n'est pas un débat politique.

Je pense que derrière tout cela, il y a la difficulté d'embrasser le débat dans sa réalité. Je partage parfaitement ce qui a été dit, soit par quelques internautes, soit par nos convives ici, sur la part de l'émotion dans cette décision. Évidemment, il est difficile d'évacuer toute forme d'émotion après un événement d'une telle atrocité, d'une telle ampleur, maintenant dans la décision publique, il y a un moment, il faut aussi savoir s'en départir : cela veut dire aujourd'hui accepter que l'on est au bout des réponses militaires, policières et sécuritaires, on est arrivé au terme de ce que l'on pouvait faire et mettre en place. Alors, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas renforcer les effectifs, améliorer les procédures, etc... Mais il faut aussi un autre type de réponse : on traite les circuits financiers et la circulation de l'argent liquide, on traite la coopération entre les services de renseignement, on traite la coopération des polices nationales dans le cadre d'Europol : j'ai visité Europol à La Haye au mois de janvier, je suis revenu effaré de la difficulté qu'il y a pour les services de polices des différents pays de l'Union européenne à échanger des informations de manière simple. Tout cela il faut le faire, mais vous comprenez bien que tant qu'on passe du temps, parce que le temps, c'est de la matière première en politique, comme partout, quand on passe du temps dans un débat à l'Assemblée nationale ou en commission ou ailleurs, à se demander si on fait durer l'état d'urgence 6 mois ou 3 mois, on ne perquisitionne pas les ordinateurs ou les téléphones portables, on ne réfléchit pas aux circuits d'argent liquide, on ne réfléchit pas sur est-ce qu'il faut ou pas un livre blanc sur le renseignement, et il faudra en faire un dans le mandat suivant : c'est ce que je propose en tout cas dans le cadre de la primaire de novembre prochain. Et il faudra de toute façon se poser la question de savoir comment on traite l'expression radicale. Daesh est en train dans sa stratégie de donner d'avantage d'importance à la communication et à la mise en scène, qu'au Califat et à l'action militaire. À nous aussi de prendre ça en compte et à nous de couper les canaux de communications et donc les réseaux sociaux, les comptes Twitter, les fournisseurs d'accès. C'est de ça dont il faudrait débattre aujourd'hui et pas simplement de savoir comment on récupère ou on assigne à résidence des gens éventuellement 24 heures par jour : quand on voit arriver des amendements de cette nature à l'Assemblée, on n'en revient pas. Franchement je ne pensais pas voir ça arriver dans ma vie une fois.